

Séance du 10 Février 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire ; Mme Durruty à Mme Dumas ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 31 mars 2008 (n° 2), du 24 juillet 2008 (n° 16 et 31), du 23 octobre 2008 (n° 52) et du 4 juin 2009 (n° 9).

- 16 décembre 2010 – Fourniture de gaz pour le complexe aquatique des Hauts de Bayonne – EDF – DCEL Sud-Ouest – 77 383,57 € TTC pour 18 mois.

- 16 décembre 2010 – Etude de programmation pour la réalisation de réserves muséographiques mutualisées pour les musées de la ville : musée Bonnat, muséum d'histoire naturelle et Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Agence Isabelle Crosnier mandataire du groupement avec les sociétés SA 17, AE Rouault et Parica International – 56 575,00 € HT.

- 17 décembre 2010 – Requête n° 1002294-2 déposée près le tribunal administratif de Pau par les consorts De Gesnais à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2010 de cessibilité de terrains au profit du syndicat Bil Ta Garbi – Désignation de Me Pintat (cabinet Matharan-Pintat-Ryamundie) pour assurer la défense de la commune.

- 17 décembre 2010 – Recours pour le financement des investissements 2010 (budget principal) à un emprunt de 2 000 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne – Durée 20 ans – Multi index (monétaires courants tels Euribor ou spécifiques), avec modification des taux possible selon les conditions de marché.

- 17 décembre 2010 – Construction de vestiaires sportifs à la plaine des sports de la Floride – Lot 5 : menuiseries bois – Avenant n° 1 avec la société MCE : montant initial de 22 500,70 € HT porté à 24 764,09 € HT (soit plus-value de 10,06 %).

- 17 décembre 2010 – Muséum d'histoire naturelle - Acceptation de dons pour les valeurs d'assurance suivantes - Mme Arlette Compagno : 200 € pour un morceau d'arbre pétrifié, M. Pierre Camille Leblanc : 300 € pour un lot d'insectes naturalisés, M. Jacques Marmiesse : 500 € pour un bouc naturalisé.

- 17 décembre 2010 – Fourniture de papier pour les besoins des services municipaux et des écoles – Avenant n° 1 au marché conclu avec la société Inter Diffusion : prorogation jusqu'au 31 mai 2011.

- 20 décembre 2010 – Construction de vestiaires à la plaine des sports de la Floride : Lot n° 1 : Vrd/terrassement/gros œuvre – Société Eiffage construction Pays basque/Landes – Décision de poursuivre les travaux dont le montant passe de 225 270,80€ HT à 226 962,84 € HT (soit une augmentation de 0,75 %).

Lot n° 3 : électricité fort/courant faible – Société Inéo – Décision de poursuivre les travaux dont le montant passe de 20 320,81 € HT à 20 372,56 € HT (soit une augmentation de 0,25 %).

Lot n° 4 : chauffage/ventilation/plomberie – Société Ayphassorho SA – Décision de poursuivre les travaux dont le montant passe de 77 114,87 € HT à 78 462,64 € HT (soit une augmentation de 1,75 %).

- 21 décembre 2010 – Modification des tubes d'amarrage de la péniche « Estrella » quai Pedros – Société EMCC – 79 300 € HT.

- 22 décembre 2010 – Contrôle de 240 agrès sportifs dans divers sites de la ville – Entreprise Roques – 3 057,60 € HT pour un contrôle général sur la période initiale de 2 ans, reconductible un an pour un contrôle général.

- 03 janvier 2011 – Acquisition d'un logiciel de gestion de la relation citoyen et de gestion des délibérations pour équiper l'ensemble des services municipaux ainsi que les services du CCAS – Groupement de commandes Ville de Bayonne et CCAS – Entreprise Archimed – 112 582,88 € HT (acquisition des modules et maintenance pour une durée maximale de 4 années).

- 4 janvier 2011 – Fourniture de matériel pour le contrôle d'accès des zones piétonnes – Entreprise Aximum Produits Electroniques – 89 587 € HT pour une période initiale de 2 ans, reconductible 2 fois maximum par période d'un an..

- 10 janvier 2011 – Contrat de maintenance du progiciel de gestion des cimetières conclu avec la société Descartes – 1 524,49 € HT/an pour un an, renouvelable annuellement pour une durée de 3 ans.

- 10 janvier 2011 – Contrat d'assistance, de maintenance et d'exploitation des progiciels de fiscalité conclu avec la société GFI – 7 480 € HT/an pour un an, renouvelable annuellement pour une durée de 3 ans.

- 10 janvier 2011 – Réaménagement et extension de la crèche pirouette, quartier Polo Beyris à Bayonne :

Lot 1 : gros œuvre/démolition - Sarl André Laporte - 66 554 € HT.

Lot 2 : charpente métallique/couverture/étanchéité - Entreprise A.R. Bouffard – 52 029,59 € HT.

Lot 3 : revêtement de sols - Entreprise Plamursol - 24 713,92 € HT.

Lot 4 : menuiseries extérieures - Sarl MCE - 24 305 € HT.

Lot 5 : menuiseries intérieures - Entreprise Etchenausia - 77 461,49 € HT.

Lot 6 : plâtrerie/cloisons – Société Goyty - 16 396,05 € HT.

Lot 7 : faux plafonds - Entreprise Aquitaine Isol - 11 743,06 € HT.

Lot 8 : chauffage/ventilation/plomberie sanitaire - Société Axima Seitha - 64 855,63 € HT.

Lot 9 : électricité – Société Spie - 53 577,82 € HT.

Lot 10 : peinture – Société Atlantic Revêtements - 19 389,66 € HT.

- 11 janvier 2011 – Acquisition, mise en place et maintenance d'un système automatisé de gestion des temps de travail – Groupement de commandes Ville de Bayonne et CCAS – Entreprise Incotec SAS – 86 708,88 € HT (fourniture du logiciel et maintenance pour une durée de 4 ans).

- 11 janvier 2011 – Requête n° 1001489-4 introduite par M. Pierre Duhalde près le tribunal administratif de Pau sollicitant l'annulation de la décision d'opposition à la déclaration de travaux déposée par lui – Défense assurée directement par la Ville.

- 11 janvier 2011 – Mission de suivi et d'animation du Programme d'intérêt général centre ancien 2009/2010 – Avenant n° 1 portant le montant de 50 167,23 € HT à 52 667,23 € HT, soit une augmentation de 4,9 % du montant initial du marché.

- 12 janvier 2011 – Prestation pour l'organisation d'une « rencontre littéraire avec Katarina Mazetti » - Association Arcadia – 949 € HT.

- 14 janvier 2011 – Mise à disposition de locaux sis à l'école des Arènes au profit de la Délégation citoyenne.

- 24 janvier 2011 – Exercice du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en Valeur (PSMV) du centre ancien de la commune de Bayonne – DIA n° IA 064 102 10BS256 sur immeuble sis 20 quai Galuperie, cadastré BZ 62 – Offre d'acquisition à la SCI Aguerria représentée par Mme Bres au prix de 320 000 € net vendeur.

- 24 janvier 2011 – Création d'un terrain de rugby et d'une piste d'athlétisme en revêtement synthétique au lieu dit « La Floride » - Lot 5 : éclairage - SDEL Réseaux Aquitaine – Décision de poursuivre les travaux dont le montant passe de 136 676,80 € HT à 155 954,00 € HT (soit une augmentation de 15,11 %).

- 24 janvier 2011 – Mission de conseil et de suivi architectural et urbain 2011, 2012, 2013  
– Agence Melissinos – 19 961,10 € HT.

Le conseil municipal prend acte de la communication de ce compte-rendu.

Ont signé au registre les membres présents.